

rables aux anciens Catholiques de la Grande Bretagne, qu'aux nouveaux Calvinistes de France, &c.

1698.

IX. Quoique l'écrit qui a pour titre, *Requête des Protestans de France au Roi*, ne soit ni dattée ni signée; un Ecrivain Hollandois \* nous a appris qu'elle avoit été composée par le Sr. Brousson, ci-devant Avocat au Parlement de Toulouse, lequel ayant passé en Hollande, & ayant été fait Ministre, il repassa en France, & en parcourut la plûpart des Provinces, où il prêcha secrettement contre les Ordonnances du Roi, afin d'affermir les Protestans qui n'avoient pas fait abjuration; ou ramener à sa Communion ceux qui s'en étoient détachés pour embrasser la Catholique. Il fut arrêté à Oleron dans le Bearn le 19. Septembre 1698. transféré à Montpellier, où il fut roiié le 4. Novembre par jugement de Mr. de Basville Intendant de Languedoc, qui le déclara atteint & convaincu du crime de desobéissance & de sédition, pour avoir été de Province en Province prêcher la revolte & la desobéissance aux Edits & Declarations du Roi; conduite bien opposée aux sentimens de soumission & de resignation qu'il avoit voulu insinuer au Public dans sa Requête; dont voici la teneur.

Le Sieur  
Brousson est  
roiié. &  
pourquoi.

### A U R O I.

SIRE,

**V**Os Sujets qui professent la Religion que les Edits nomment prétendue reformée, *Requête au nom des Pro-*

B 3

\* *Mercur de Decembre 1698. page 648.*